

@groscope

Protection de l'environnement dans les établissements de l'industrie agroalimentaire



En 2012, les établissements agroalimentaires régionaux réalisent 6,3 milliers d'euros d'investissements pour la protection de l'environnement.

Les études représentent près du tiers de l'investissement et les équipements dédiés à la protection de l'environnement près de 50 %.

Etudes ou Equipements, sont principalement consacrés aux traitements des eaux usées.



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
Cité administrative - Bât.E
Bd Armand Duportal
31074 TOULOUSE cedex

Directeur régional : Pascal AUGIER
Directeur de la publication : Vincent DARMUZEY
Rédacteur en chef : Jean-Pierre CASSAGNE
Rédaction : Jean-Pierre CASSAGNE
Composition : Evelyne BOUISSOU
Dépôt légal : à parution ISSN n° 2271-1201

© Agreste 2015
Prix 6€50

Protection de l'environnement dans les établissements de l'industrie agroalimentaire

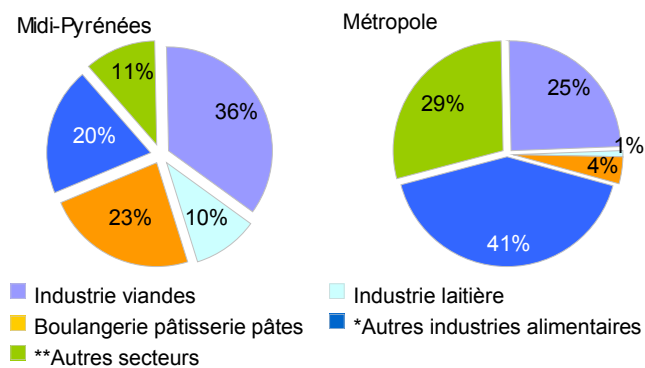
SOMMAIRE

Page 2	Etudes et investissements
Page 3	Investissements
Page 4	Etudes
Page 4	Méthodologie

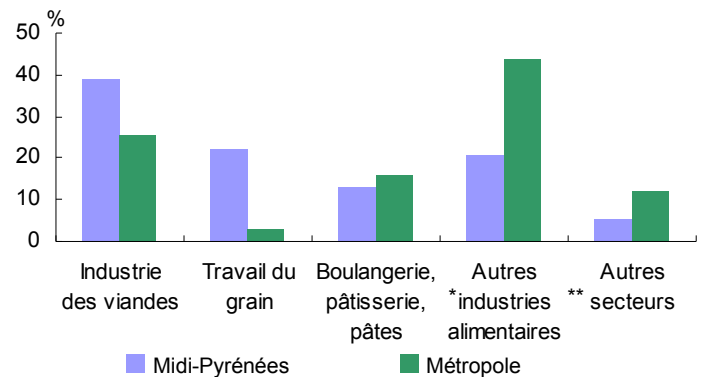
Etudes et investissements

Composition de l'échantillon 2012 des établissements enquêtés

Nombre d'établissements par secteur (%)



Part des établissements de plus de 250 salariés (%)



* autres industries alimentaires : corps gras, travail des grains, poissons
** autres secteurs : boissons, aliments pour animaux

Chiffres-clés

Les investissements sont répartis entre :

- ceux qui sont spécifiques, c'est à dire entièrement dédiés à la protection de l'environnement (achats de bacs de rétention ou construction d'une station d'épuration...)
- ceux qui sont intégrés c'est à dire partiellement dédiés à la protection de l'environnement. Ils correspondent à l'achat d'équipement de production plus performants en matière environnementale.

Investissements pour protéger l'environnement

millier d'euros	Midi-Pyrénées	France	Part de Midi-Pyrénées (%)
Investissements spécifiques	3 643	140 848	3
Investissements intégrés	758	64 374	1
Ensemble des investissements	4 401	205 222	2

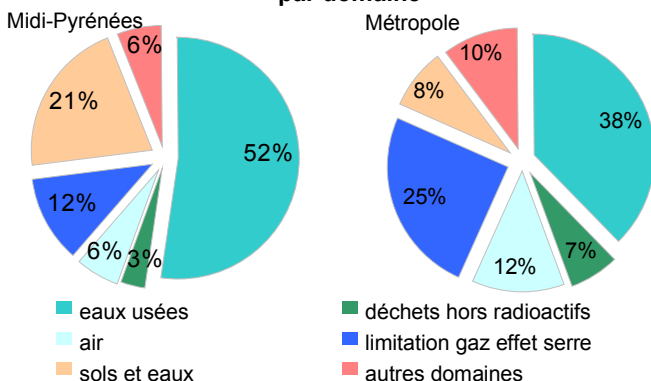
Les études sont classées en deux catégories :

- celles réalisées en vue d'un investissement, qui fournissent des indications sur le comportement futur des entreprises,
- celles qui découlent des obligations des entreprises en matière réglementaire.

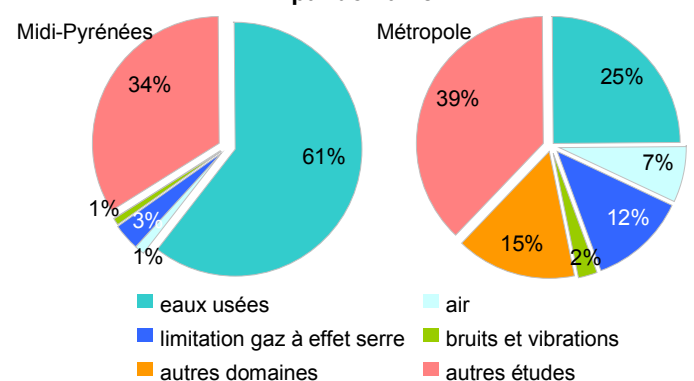
Etudes pour protéger l'environnement

millier d'euros	Midi-Pyrénées	France	Part de Midi-Pyrénées (%)
Etudes réglementaires	667	7 968	8
Etudes en vue d'un investissement	1 289	13 039	10
Ensemble des études	1 956	21 007	9

par domaine



par domaine



Source : Insee - enquête annuelle sur les investissements pour protéger l'environnement en 2012

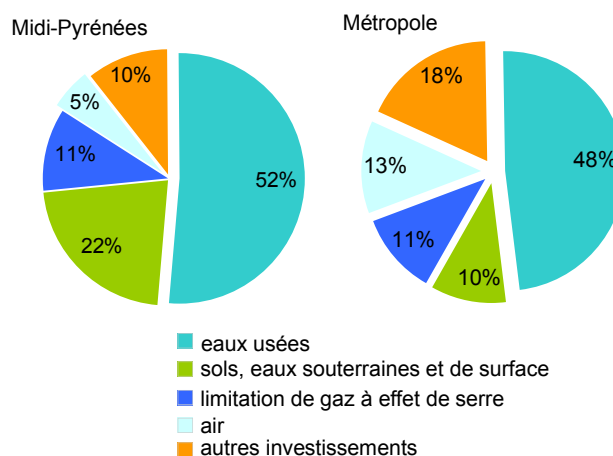
Investissements spécifiques pour protéger l'environnement

selon le groupe d'activité de l'établissement

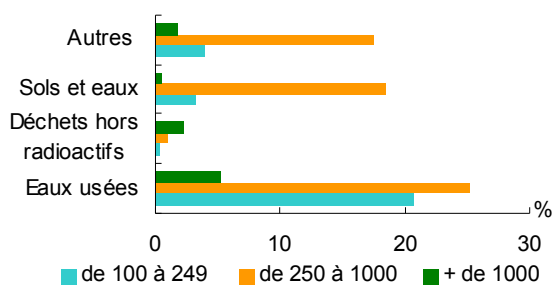
millier d'euros	Eaux usées	Limitation gaz à effet serre	Sols et eaux	Autres	Ensemble
Industrie des viandes	357			259	616
Industrie laitière	192				192
Boulangerie, pâtisserie, pâtes	10	318	18		346
Autres industries alimentaires	1 301	75	240	148	1 764
Fabrication de boissons			437	172	609
Autres secteurs			116		116
Ensemble	1 859	393	812	579	3 643

(*) autres secteurs : aliments pour animaux, sciage...

par domaine



selon la classe d'effectifs de l'établissement



En Midi-Pyrénées le traitement des eaux usées représente 52 % des investissements spécifiques des établissements.

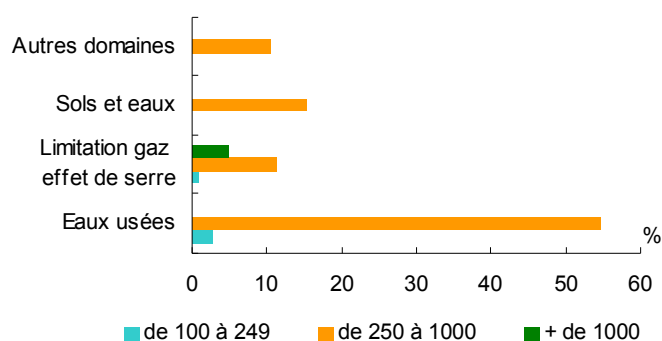
Ils concernent principalement les établissements de plus de 250 salariés.

Investissements intégrés pour protéger l'environnement

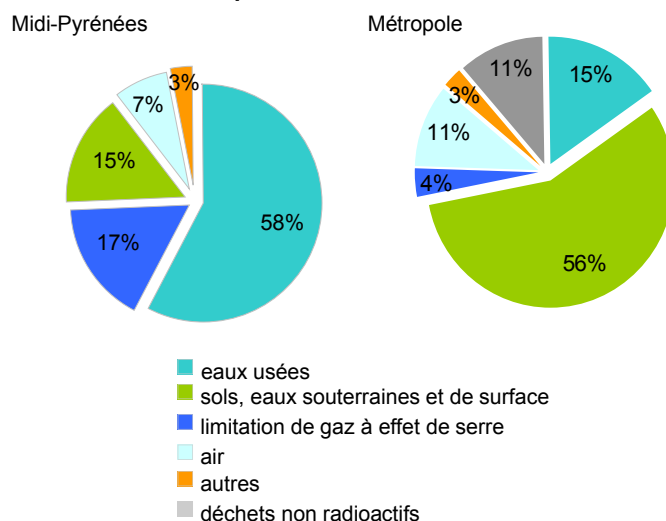
selon le groupe d'activité

millier d'euros	Eaux usées	Limitation gaz à effet serre	Sols et eaux	Autres	Ensemble
Industrie des viandes	47	62			109
Boulangerie, pâtisserie, pâtes	12	3			15
Autres industries alimentaires	316	56		79	451
Fabrication de boissons	60	6	117		183
Autres secteurs					
Ensemble	436	126	117	79	758

selon la classe d'effectifs de l'établissement



par domaine



Les investissements intégrés concernent 58 % des équipements pour les eaux usées et les entreprises de plus de 250 salariés.

Etudes pour protéger l'environnement

selon le groupe d'activité

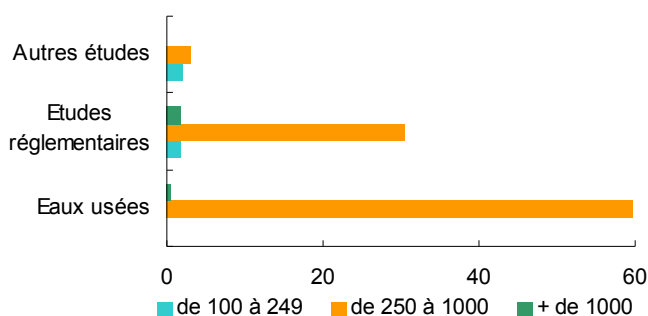
millier d'euros	Eaux usées	Limitation gaz à effet serre	Autres études *	Ensemble
Industrie des viandes	28	55	29	112
Industrie laitière	545		561	1 106
Autres industries alimentaires	595	11	79	685
Autres secteurs	11		42	53
Ensemble	1 178	66	711	1 956

(*) déchets radioactifs, air, bruits et vibrations, ... hors protection contre les rayonnements et coûts de recherche et développement en rapport avec l'environnement

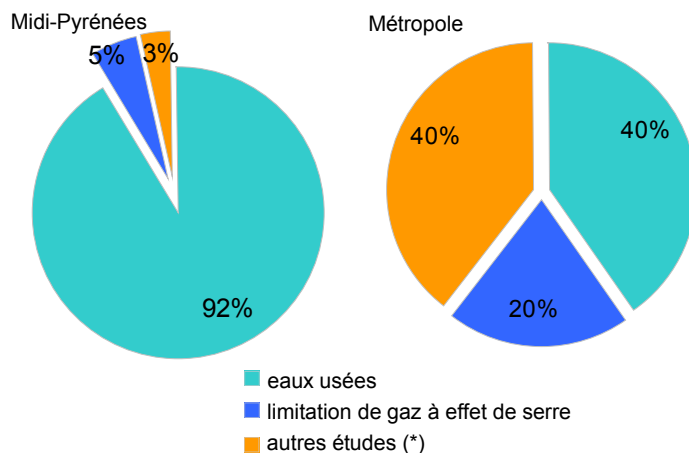
En Midi-Pyrénées, les établissements du secteur des produits laitiers sont les premiers investisseurs en terme d'études pour la protection de l'environnement.

Ces études concernent majoritairement le traitement des eaux usées.

selon la classe d'effectif de l'établissement



par domaine



Les établissements qui ont une classe d'effectifs de plus de 250 salariés sont les principaux investisseurs en études pour la protection de l'environnement.

Méthodologie

L'enquête annuelle sur les dépenses pour protéger l'environnement (ANTIPOL) a pour objet de mesurer l'effort réalisé par les établissements industriels pour protéger l'environnement. Jusqu'en 2011, cette enquête était réalisée conjointement par le SSP (Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt) pour ce qui concerne les industries agroalimentaires et les scieries, et par l'Insee pour les autres secteurs industriels. Depuis 2012 elle est conduite entièrement par l'Insee qui fournit les résultats au SSP pour son champ.

L'enquête porte sur les établissements de fabrication ou de transformation (usines, ateliers, chantiers permanents) actifs au 31 décembre. Les bureaux, entrepôts, magasins de vente, laboratoires, centres d'essais et autres établissements «auxiliaires», dont les caractéristiques en matière de consommation d'énergie sont proches de celles du secteur tertiaire, sont exclus du champ d'observation.

Champ de l'enquête

En Midi-Pyrénées, l'enquête porte sur un échantillon de 218 établissements, représentatifs de secteur des industries agro-alimentaires régionales de plus de 20 salariés.

Investissements

Il correspondent aux dépenses occasionnées par l'achat de bâtiments, terrains, machines ou équipements destinés à traiter, mesurer, contrôler ou limiter la pollution liée à l'activité de l'établissement.

Etudes

Elles sont principalement réalisées en vue d'un investissement et concernent les études d'impact, de danger ou de sureté, les études «déchets» et les éco-audits induits par la réglementation en vigueur.

Pour en savoir plus :

www.draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr